M. J.-B. Pennel. — Dans les temps de chaleurs, on arrose.

M. le Maire. — Il est souvent arrivé que les balayeurs municipaux se présentaient chez des particuliers, pour avoir de l'eau, et que ceux-ci n'étaient pas éveillés.

M. le docteur Derville. — Vous avez bien des moyens d'arrosage : les bouches d'eau, les tonneaux, etc., etc.

M. Vinchon. — L'année prochaine, vous aurez un tonneau de plus. (Rires).

L'article 37 est adopté. *(A suivre).*

CONCERTS ET SPECTACLES

Grand-Théâtre. — On n'a pas souvent la bonne fortune de voir *Hamlet* sur une scène de province, et de voir cette œuvre rendue d'une façon aussi satisfaisante que jeudi. Cet opéra, dont le sujet est comme on le sait tiré d'un drame de Shakespeare, et dont Ambroise Thomas a écrit la partition, se distingue par sa facture originale, et est certainement l'ouvrage le plus remarquable qu'ait produit un auteur français depuis les compositions d'Halevy. Il y règne du commencement à la fin un ton de mélancolie et de tristesse touchante qui vous pénètre et vous intéresse ; les différents caractères sont en outre traités avec une autorité supérieure. On se trouve forcé de partager la douleur immense d'Hamlet et d'Ophélie, comme on ne saurait blâmer la reine Gertrude qui semble tellement misérable, tellement atterée sous le poids de sa douleur qu'elle excite plutôt la pitié que la haine.

Mlle Boyer a encore été la charmante chanteuse que l'on connaît. Si son jeu est un peu timide, elle sait faire oublier par sa jolie voix ce défaut dont l'habitude de la scène la débarassera certainement. Dans le célèbre duo du premier acte et surtout dans le quatrième où se trouve la ballade : « pâle et blonde, dort sous l'eau profonde la willis au regard de feu » qui est d'un charme tout particulier, elle s'est fait vigoureusement applaudir. Un bouquet, témoignage de la satisfaction générale lui a été présenté par M. Barwolf.

Le rôle d'Hamlet est écrasant, heureusement qu'il incombait à M. Soum qui ne ménage pas ses forces. Nous avons bien des fois déjà loué son talent de chanteur et de comédien. Cette fois-ci il a encore été meilleur. Tout est à citer dans son rôle. Insistons simplement sur le duo du commencement, sur l'arioso : *Comme une pâle fleur* et surtout sur la chanson bachique : *O, vin, dissipe la tristesse.*

Mlle Laure Monnier et M. Plain, chacun dans son personnage ont été à la hauteur de l'interprétation. Le rôle de la reine est un peu ingrat, il faut que celle qui s'en acquitte trouve en entrant en scène des accents pathétiques sans qu'elle y soit naturellement invitée par un colloque précédent. C'est pour cette raison qu'il paraît froid. A mentionner l'arioso *Dans son regard plus sombre* que Mlle Monnier a chanté avec style et naturel.

Le roi Claudius a trouvé dans M. Plain un interprète consciencieux. M. Sentenac, remplaçant M. Merrit, annoncé, n'avait pas l'air très sûr de lui-même dans ses courtes apparitions.

Nous sommes loin d'aimer la scène des fossoyeurs qui nous ont baragouiné quelque chose qu'on n'a pas compris. L'un d'eux par un geste éloquent a fait comprendre d'une façon très sensible qu'il n'espérait pas partager les applaudissements qu'on venait d'accorder à M. Soum.

Les choristes méritent d'être encouragés. Dans le second chœur du premier acte qui est écrit avec une mesure syncopée et qui est très original, les ténors ont, comme bien souvent, chanté en dessous de la note.

Le ballet était mieux ordonné que d'habitude.

L'excellente exécution de l'orchestre lui vaut des éloges. On parle d'*Hernani* pour jeudi prochain.

OCTAVE.

Tribunal correctionnel de Lille

Présidence de M. Parenty

Audience du vendredi 7 janvier 1887

Un drame au vitriol à Roubaix

(Suite. — Voir le numéro d'hier).

Audition des témoins

1er témoin. — Vanvielder. — Le 7 décembre, j'allais au travail, vers six heures du matin, et j'étais arrivé rue St-Jean. J'accompagnai Louis Fauvarque. On passait vis-à-vis de la maison des Petites Sœurs quand une jeune fille vint sur Fauvarque et lui dit : « Louis! tu n'as pas un peu d'argent pour moi? » Il ne répondit pas et continua son chemin. Au même moment j'entendis ce cri : « Tiens! »

Fauvarque, entièrement brûlé, courait sans savoir ce qu'il faisait. Quant à moi, j'ai eu quelques brûlures insignifiantes, mais mon habit a été complètement abîmé.

Le *Président.* — Fille Hennart, vous vouliez donc faire marier?

Le substitut. — Elle ne manifeste aucun repentir. Elle n'en a jamais manifesté.

2e témoin. — Gisselinck, tisserand. — Le 7 décembre, en allant au travail, je passais près de la maison des petites sœurs des pauvres, quand j'ai entendu un homme qui baissait la tête en criant : « aie, aie, ma nuque! »

Le président. — Il est arrivé à votre connaissance que Fauvarque ait tenu dans les cabarets des propos de nature à entacher la réputation de la prévenue? — R. Jamais.

Wanimagent du police. — Le 7 décembre au matin la prévenue a déclaré au bureau de police le délit qu'on lui reproche. Immédiatement je me suis rendu sur les lieux, où j'ai ramassé sur le pavé le pot de grès brisé en morceaux. — D. Le sieur Fauvarque tenait-il sur la prévenue des propos compromettants? — R. Il avait, résulte-t-il de notre enquête, la langue un peu légère. Il disait, par exemple, que cette fille était folle de lui, qu'il la faisait tourner comme une girouette. — D. Ne tenait-il pas d'autres propos de nature plus intime? — R. Je n'en ai pas entendu parler. — D. La conduite de cette fille était-elle bonne? — R. Mais oui! pas mauvaise.

4e témoin. Marie Fauvarque, tisserande, sœur du plaignant. — J'étais à la fabrique à 6 heures : tout à coup une ouvrière de mes amies vint me dire : « Il y a un malheur d'arrivé près de la maison des petites sœurs ; il y a un homme qui a reçu une fiole de vitriol sur la tête. » Aussitôt j'ai crié tout haut : « C'est mon frère! ». — D. Comment le saviez-vous? — R. Elle l'avait menacé deja plusieurs fois. — D. Il y avait donc préméditation? — R. Cette fille est la cause de tous mes malheurs.

5e témoin. — Le docteur Batruille : Je n'ai vu le blessé que le 14 novembre; car j'étais, le 7 novembre, indisposé. J'ai remarqué sur le crâne une blessure profonde de forme losangique. Il y avait suppuration au centre de la plaie. J'ai eu de grandes inquiétudes à cause des fièvres cérébrales imminentes dans les blessures de ce genre. J'estime l'incapacité de travail à deux mois encore.

Réquisitoire du substitut Le Blois

Cette affaire n'est pas de nature à mériter les sympathies du public. Il s'agit de relations fort peu intéressantes. Deux circonstances aggravantes peuvent être relevées à la charge de la prévenue : la gravité des blessures et la préméditation bien établie ; mais, d'un autre côté, le délaissement dont elle a été victime et les mauvais propos tenus contre elle offrent des éléments de circonstances atténuantes.

Le tribunal tiendra compte de l'égoïsme du père qui, ayant connu les relations, a voulu briser cette union, en reportant à vingt cinq ans l'époque du mariage de son fils, pour profiter de la semaine de ce dernier.

Le tribunal doit se montrer sévère; car il lui appartient de faire en sorte que de semblables mœurs ne s'introduisent pas dans notre société.

Le jugement

Le tribunal condamne Eugénie Hennart à UN AN DE PRISON, pour blessures ayant entraîné une incapacité de travail de plus de vingt jours.

Toujours les fraudes. — Alphonse Bernard est fraudeur de profession. Il a passé son existence en fraudeur de profession. Il a passé son existence en prison. A peine sorti de la maison pénitentiaire, il y rentre, et Roubaix, sa ville natale, ne jouit guère de sa présence, puisqu'il en est à sa vingt-troisième condamnation. Il eût déjà subi la peine de la relégation, si ce délit avait été prévu par le législateur ; mais la récidive en matière de fraude n'entraîne pas cette peine.

Le tribunal le condamne à cinq ans d'interdiction et à un mois de prison. Olivier Louis et Désiré Vermersch sont condamnés pour la même délit à 1 mois.

Marie Louise Deltelle, Bernard Clémentine et Maria Roussel, qui ont fraudé de concert, elles sont condamnées à 3 mois. Lanneau Alphonse est condamné à 15 jours pour fraude également.

Une histoire de revenants. — Les époux Vasseur occupent à Wattrelos une petite maison voisine de cette occupée par la veuve Leman. Sans être superstitieux, ils voyaient des choses étranges dans leur demeure.

Madame Vasseur était-elle montée au premier étage pour y mettre le chapeau ou la redingote de son mari, elle remarquait avec stupéfaction le lendemain matin la disparition de ces objets. Avait-elle mis dans son armoire vingt-cinq francs, elle en retrouvait plus quelques heures après que vingt. C'était un mystère impénétrable pour les époux Vasseur.

Le 19 novembre dernier, le mystère s'éclaircit. Mme Vasseur remarqua dans son grenier une crevasse faite dans le mur qui séparait son habitation de la maison voisine. Cette crevasse, très-étroite, pouvait à peine livrer passage à un enfant. C'était par là que passaient Jean et Léon Leman, jeunes écoliers de dix ans, voisins de la maison Vasseur. Le tribunal condamne l'aîné à 6 mois; le cadet, à deux mois.

MAITRE CARRÉ.

PETITE CORRESPONDANCE

A plusieurs abonnés. — Le tirage de la loterie de Nice, annoncé pour le 26 décembre, a été remis au 16 janvier prochain.

CORRESPONDANCE

Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion ni la responsabilité de la rédaction.

Le balayage

Monsieur le directeur-gérant
du *Journal de Roubaix.*

La voirie de la ville aurait-elle l'intention de mettre en adjudication le droit de chasse des marécages qui s'étendent de la gare à la Mairie, que la police ne force aucun propriétaire à balayer ses trottoirs, et que la chaussée est laissée à l'etat de marais? Je serais heureux de le savoir.

Les trottoirs du boulevard de Paris sont également peu balayés; surtout ceux qui appartiennent à des propriétaires possesseurs d'un long front à rue.

La police aimerait-elle à patauger dans la neige fondue, qu'elle ne force pas à executer les réglements ?

Il faudrait le savoir, afin que les observateurs des arrêtés concernant la voirie ne prennent plus la peine de les suivre.

Veuillez agréer, Monsieur, mes salutations dévouées. *Un chasseur de bécasse*

Roubaix. le 8 janvier 1887

Le déplacement de la passerelle Nadaud

Roubaix, le 6 janvier 1887.

Monsieur le rédacteur du *Journal de Roubaix,*

Nous lisons dans le numéro de votre estimable journal d'hier, une lettre d'un habitant du quai de Calais, signalant l'utilité incontestable d'une passerelle près le Pont de Calais.

Les habitants du Boulevard de la foire ou du Champs de Mars, s'empressent, par la voie de votre journal, de lui faire connaitre qu'il en existe une, supprimée depuis bien des années, au bout de la rue Nadaud.

Bien vraisemblablement, il lui suffirait d'en faire la demande, à qui de droit, afin d'obtenir le déplacement peu dispendieux de ce meuble inutile et même nuisible à cette partie si négligée, si triste et déjà depuis plusieurs années de ce boulevard interieur; ceci forme un bien grand contraste avec son extrémité hors ville, si favorisée si heureusement belle et qu'on embellit constamment.

Recevez, monsieur le rédacteur, tous nos remerciments de votre obligeance en inserant cette lettre dans votre prochain numéro.

Au nom des riverains de l'ex-canal qui attendent depuis si longtemps son complet comblement. *Un de ces abonnés.*

Note de la rédaction. — Nous croyons nous souvenir que le Conseil municipal avait décidé le déplacement de la passerelle de la rue Nadaud. On devait l'utiliser au Hutin, croyons-nous. Pourquoi ne l'a-t-on pas fait ?

Les dépôts d'immondices à Croix

Croix, 6 janvier 1887

Monsieur le directeur du *Journal de Roubaix*

Permettez-moi d'user de votre publicité pour signaler à qui de droit un fait absolument fâcheux.

C'est sous la fenêtre des écoles que se font les dépôts d'immondices provenant de l'ébouage public.

Cet état de choses peut occasionner des maladies et des accidents graves chez les enfants.

Il suffira, j'espère, de faire cette observation pour attirer l'attention de la municipalité doublement interessé dans ce service d'ébouage.

Je vous presente, Monsieur, mes civilités sincères. *Un lecteur assidu.*

NORD

Mouvement du port de Dunkerque pendant le mois de décembre. — Il est entré dans le port de Dunkerque pendant le mois de décembre 59 navires français, jaugeant 28,387 tonneaux ; 123 navires étrangers, jaugeant 64,097 tonneaux. L'ensemble forme un total de 182 navires, jaugeant 92,484 tonneaux.

Le chiffre des sorties est moins considérable; 53 navires français, jaugeant 24,550 tonneaux ; 101 navires étrangers, jaugeant 57,707 tonneaux, sont sortis du port. Le total est de 154 navires, jugeant 82,257 tonneaux.

L'ensemble des entrées et des sorties donne un total de 336 navires, jaugeant 174,741 tonneaux.

Dans le mois de décembre 1885, le total des entrées et des sorties représentait un chiffre de 391 navires, jaugeant 146,140 tonneaux.

C'est donc, pour le mois de décembre 1886, une différence de 58 navires en moins et de 28601 tonneaux en plus.

Depuis le 1er janvier 1885 jusqu'au 31 décembre de la même année, 5,337 navires, jaugeant ensemble 2,115,307 tonneaux, sont entrés ou sortis du port. Dans l'intervalle des mêmes dates de l'année 1886, le mouvement du port représente un chiffre de 5,112 navires entrés ou sortis, jaugeant ensemble 2,237,915 tonneaux. La différence est donc pour 1886 de 225 navires en moins et de 122,608 tonneaux en plus.

Nécrologie. — On annonce la mort du T. R. P. Guyot, superieur général des Pères de la Compagnie de Marie et des Filles de la Sagesse.

Douai. — L'administration municipale vient de fixer, au lundi 10 janvier, la date de la mise en exploitation du service des eaux. C'est à partir de cette date que sera due la subvention annuelle de 25,000 francs à la Société des eaux, et que courra le terme de 60 années, durée de la concession.

BELGIQUE

Une grève de tisseurs à Gand. — Gand, 7 janvier. — Les ouvriers tisseurs de la fabrique de cotou de MM. De Coster-Rousseau se sont mis en grève hier.

Les patrons ayant fait des observations à un ouvrier qui avait achevé une pièce de coton à laquelle des défectuosites furent constatées, d'autres ouvriers voulurent intervenir pour vider le différend.

Les fabricants ne voulant pas recevoir la députation des ouvriers, tous ont quitté la fabrique. Ils se basent sur un article du règlement du *Vooruit*, qui veut que tout différend entre patrons et ouvriers soit reglé entre les deux parties et, à cet effet, les ouvriers auraient le droit d'envoyer au patron une députation que celui-ci devrait recevoir. Or, MM. de Coster et Cie prétendent rester maitre chez eux et ne veulent, en aucune façon, qu'un règlement du *Vooruit* leur fasse la loi.

L'ouvrier, cause de la grève, a été renvoyé. Ce matin, 55 tisseurs ont repris le travail, tandis que 85 autres restent en grève.

Les fabricants sont décidés à ne plus admettre une quarantaine de grévistes, connus pour faire partie du *Vooruit.*

Une députation de six ouvriers s'est rendue ce matin à la fabrique. Les patrons refusent absolument à admettre leur intervention dans cette affaire.

Le *Vooruit* annonce un grand meeting pour lundi. A l'ordre du jour figure, entre autres, la discussion de la conduite des fabricants.

La dynamite. — A Gohyssart, une cartouche de dynamite a fait explosion près de la maison du gréviste nommé Castermann qui avait repris son travail.

La catastrophe de l'Escouffiaux. — Mons, 9 janvier. — Les travaux de déblaiement continuent sans relâche. Actuellement c'est M. Victor Watteyne, ingénieur de l'administration des mines qui est chargé de diriger les travaux de sauvetage. A l'heure actuelle, aucun cadavre n'a pu être découvert. Il est vrai que l'extraction se fait difficilement, des éboulements nombreux ayant lieu à chaque instant.

Pour pouvoir continuer les recherches, on est obligé d'employer des étançons des plus solides afin de préserver la vie aux ouvriers occupés aux travaux de sauvetage. L'emploi des désinfectants est aussi nécessaire, car il règne dans le chantier une odeur cadavérique très prononcée, ce qui fait supposer qu'on est à un endroit où se trouvent plusieurs morts.

Hier et ce matin a eu lieu l'enterrement des victimes.

J'ai assisté à une de ces cérémonies funèbres qui avait lieu à Horny. Quel triste et poignant spectacle !

Près du prêtre conduisant le deuil, se trouvent les parents des victimes, pleurant la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver. Puis vient une foule d'amis qui suivent le corbillard. Un recueillement religieux règne dans cette foule. Pas une parole, tous ont l'air triste et silencieux.

L'enquête administrative et judiciaire continue toujours. Mais jusqu'ici on ignore les causes de l'accident. Il est vrai que ceux qui sont chargés de procéder à cette enquête sont muets comme des carpes. Interrogez-les, ils vous répondent par une échappatoire.

La misère, mais une misère atroce règne dans notre Borinage. Et l'accident de mardi dernier est bien fait pour l'augmenter.

Si je suis bien renseigné, plusieurs fêtes de chant seront données au profit des familles des victimes.

Anvers. — *Une dompteuse blessée par un fauve.* — Mercredi soir, pendant la représentation de la Scala, la dompteuse Leonda a été blessée grièvement à la main par un terrible coup de griffe de la lionne qu'elle faisait travailler. Grâce à son sang-froid, elle a pu dissimuler au public la douleur cuisante qu'elle ressentait et punir vigoureusement le fauve, qui a dû terminer ensuite la série de ses exercices.

Bergerhout. — Une vieille femme, se faisant passer pour sorcière, a été condamnée à neuf ans de prison, pour avoir escroqué plus de 80,000 francs aux badauds qui allaient la consulter.

ETAT-CIVIL. — *ROUBAIX.* — *Déclarations de naissances du 7 janvier.* — Irma Lorthioir, rue St-Laurent, 25. — Auguste Eckhaut, rue Ste-Elisabeth, cour Crépin. — Marie Gosse, rue de Croix, 40. — Louise Leys, rue de l'Industrie, 202. — Gaston Derville, rue du Grand-Chemin. — Elvire Van Melle, rue Bernard, 82. — Hélène Florin, rue du Tilleul, 270. — Marcéline Floreni, rue de Manbeuge, 2. — Julia Thoofd, rue de la Limite, maisons Dhalluin. — Georges Delavernier, rue de l'Epeule, 61. — Charles Verniers, rue Bernard, cour Cornille, 2. — Jules Delcroix, Grande-Rue prolongée, maisons Bruno. — *Déclarations de décès du 7 janvier.* — Eloi Bouzin, 57 ans 7 mois, entrepreneur, rue de la Perche, 8. Charles Lièvens, 11 mois, rue des Longues-Haies, 84.

TOURCOING. — *Déclarations de naissances du 7 janvier.* — Georges Delville, rue Fin de la Guerre. — Marie Tiberghien, rue de Wattrelos. — Marguerite Debruyne, ruelle Pekin. — Jeanne Wastyn, rue de la Croix. — Rosa Marquant, rue de la Tossée. — Emile Suddens, rue de Gand. — Laure Glorieux, rue de Roubaix. — Jules Delobelle, rue de Cand. — *Mariage.* — Celestin Breuskin, 25 ans, professeur, et Rose Despiaques, 25 ans, sans profession. — *Déclarations de décès du 7 janvier.* — Clementine Parent, 73 ans 1 mois, sans profession, rue des Coulons. — Sophie Delfortrie, 24 ans 11 mois, sans profession, au Brun-Pain. — Augustine Noury, 89 ans, sans profession, Hôpital-Civil.

LYS-LEZ-LANNOY. — *Déclarations de naissances du 1er au 30 décembre.* — Marie Boutemy, rue du Bois. — Henri Duquesne, rue de Cohem. — Germaine Duquenne, au Fresnoy. — Charles Desmons, Nouveau-Monde. — Henri Senden, à la Cité. — Mathilde Vaneste, à la Place. — Eugénie Vandenheede, Petit Courtrai. — Germaine Masselus, à Cohem. — Germaine Dumoulin, rue du Bois. — Jean Pouchain, au Fresnoy. — Angèle Lepers, rue du Bois. — Jeanne Werwée, Petit-Courtrai. — Henr. Blin, au Fresnoy. — *Publications de mariages du 26 décembre au 2 janvier.* — Hippolyte Steux, 30 ans, journalier, à Hem, et Marie Debeurme, 32 ans, journalière à Lys. — Jules Leblanc, 39 ans, tisserand, à Lers, et Anne Delcourt, 28 ans, tisserande, à Lys. — *Décès du 26 décembre au 29 décembre.* — Alphonsine Segard, 25 ans, à la Place. — Alphonse Lefebvre, 32 ans, à la Place. — Marie Delrenz, 78 ans, à Cohem. — Jean Quique, 59 ans, cour Napoléon. — J.-B. Duquenne, 3 semaines, à Cohem. — Henri Senden, 19 jours, cité Delattre.

Convois funèbres & Obits

Les amis et connaissances de la famille VANHOUTEGHEM-PHILIPPO qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Leon VANHOUTEGHEM, veuf de Dame Florentine PHILIPPO, décédé à Wasquehal, le 5 janvier 1887, dans sa 79e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service solennels qui auront lieu le lundi 10 courant, à 10 heures, en l'église de Wasquehal. L'ensemble à la maison mortuaire, sise à la Place de Wasquehal. — L'Obit du mois sera célébré le lundi 14 février, à 9 heures, en la même égli

Les amis et connaissances de la famille Eloi BOUZIN-GRULOIS, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Eloi BOUZIN, entrepreneur, sous-officier au corps des Sapeurs-Pompiers de Roubaix, décédé à Roubaix, le 6 janvier 1887, dans sa 58e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le lundi 10 courant, à 9 heures, en l'église Saint-Sépulcre, à Roubaix. — Les Vigiles seront chantées le même jour, à 4 heures 1/2. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de la Perche, 8.

Les amis et connaissances de la famille DESCHAMPS-DEMARCQ qui, par oubli n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Emile Joseph DESCHAMPS, peintre, décédé à Roubaix, le 8 janvier 1887, dans sa 57e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service solennels qui auront lieu le lundi 10 courant, à 9 heures, en l'église Saint-Elisabeth, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue du Coq-Français, 3.

Les amis et connaissances de la famille LAMEYSE-HOUZET qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Marie-Anne HOUZET, décédée à Croix, le 7 janvier 1887, dans sa 92e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service solennels, qui auront lieu le mardi 11 courant, à 10 heures, en l'église de Croix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de la Limite, 5, à 9 heures 1/2. — L'Obit du mois sera célébré en la même église, le mardi 15 février 1887, à 10 heures.

Les amis et connaissances de la famille BERTEYN-VANDEPEUTTE qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Catherine VANDEPEUTTE, veuve de M. Pierre BERTEYN, décédée à Roubaix, le 7 janvier 1887, dans sa 76e année, administrée des Sacrements de notre mere la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Salut Solennels qui auront lieu le dimanche 9 courant, à 3 heures 1/2, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. — L'assemblée à l'Hôtel-Dieu.

Les amis et connaissances de la famille BAILLY-DESCHAMPS qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Arthur-Charles BAILLY, décédé à Roubaix, le 7 janvier 1887, à l'âge de 36 ans, administré des Sacrements de notre mere la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi, qui sera célébrée le dimanche 9 courant, à 8 heures, et aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le lundi 10 dudit mois, à 10 heures, en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix. Les Vigiles seront chantées le même jour, à 4 heures. — L'assemblée à la maison mortuaire, place Chaptal, près du cimetière.

Les amis et connaissances de la famille LABITTE-WEYS qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Elise WEYS, décédée à Lys-lez-Lannoy, le 7 janvier 1887, à l'age de 64 ans, administrée des Sacrements de notre mere la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service solennels qui auront lieu le lundi 10 courant, à 9 heures 1/2, en l'église de ladite commune. — L'assemblée à la maison mortuaire rue du Pavé. — L'Obit du Mois sera célébré le lundi 7 février, à 9 heures, en la même église.

Un Obit solennel du mois sera célébré au Maitre-Autel de l'église paroissiale du Sacré-Cœur, à Roubaix, le lundi 10 janvier 1887, à 9 heures, pour le repos de l'ame de Dame Elise-Clotilde DUBAR, épouse de M. Castodor DELESCLUSE, pieusement decédée à Roubaix, le 9 décembre 1886, dans sa 67e année, administrée des Sacrements de notre mere la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel du Mois sera célébré en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix, le mardi 11 janvier 1887, à 10 heures, pour le repos de l'ame de Mademoiselle Julie-Henriette DESCAT, décédée à Roubaix, le 6 janvier 1879, à l'age de 75 ans, administrée des Sacrements de notre mere la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel du Mois sera célébré en l'église de Wattrelos, le lundi 10 janvier 1887, à 9 heures, pour le repos de l'ame de Monsieur Auguste HERCHEZ, décédé à Wattrelos, le 6 décembre 1886, à l'âge de 64 ans, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel du Mois sera célébré en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix, le lundi 10 janvier 1887, à 9 heures, pour le repos de l'ame de Dame Clémence-Cécile GABREAU, épouse de M. Cyr DESCHAMPS, décédée à Roubaix, le 7 décembre 1886, à l'âge de 51 ans, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel du Mois sera célébré en l'église du Très-Saint-Rédempteur, à Roubaix, le lundi 10 janvier 1887, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Pierre-Joseph CARBON, époux de Dame Apolline DELLEMME, décédé à Roubaix, le 29 novembre 1886, dans sa 70e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église Saint-Sépulcre, à Roubaix, le lundi 10 janvier 1887, à 8 heures 1/2, pour le repos de l'ame de Monsieur Pierre DESCHAMPS, époux de Dame Léonie EVRARD, décédé à Roubaix, le 9 decembre 1886, dans sa 48e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel Anniversaire sera célébré en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix, le mardi 11 janvier 1887, à 8 heures 1/2, pour le repos de l'ame de Dame Sidonie DENUTTE, veuve de M. Henri FLIPO, décédée à Tourcoing, le 26 décembre 1885, dans sa 53e année, administrée des Sacrements de notre mere la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel Anniversaire sera célébré en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix, le mardi 11 janvier 1887, à 8 heures 1/2, pour le repos de l'ame de Dame Sidonie DENUTTE, veuve de M. Henri FLIPO, décédée à Tourcoing, le 26 décembre 1885, dans sa 53e année, administrée des Sacrements de notre mere la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel Anniversaire sera célébré en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix, le lundi 10 janvier 1887, à 9 heures, pour le repos de l'ame de Mademoiselle Eléonore-Joseph CARBON, épouse de M. Pierre DELLEMME, pieusement décédée à Roubaix, le 29 novembre 1886, dans sa 70e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel du Mois sera célébré en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix, le lundi 10 janvier 1887, à 10 heures, pour le repos de l'ame de Monsieur Jean-Baptiste DELEPLACE, décédé à Roubaix, le 29 novembre 1886, dans sa 70e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel du Mois sera célébré en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix, le lundi 10 janvier 1887, à 8 heures 1/2, pour le repos de l'ame de Dame Sidonie DENUTTE, veuve de M. Henri FLIPO, décédée à Tourcoing, le 26 décembre 1885, dans sa 53e année, administrée des Sacrements de notre mere la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel Anniversaire sera célébré en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix, le mardi 11